



ACCREDITATION PANEL FOR DOCTORAL AND RESIDENCY
PROGRAMS IN PROFESSIONAL PSYCHOLOGY

Revised September 1, 2024

RE: Fee Schedule for Academic Year 2024-2025

CPA's Board of Directors establishes accreditation site visit charges at the beginning of each academic year. These charges are based on the previous year's average costs of visits and on information on prospective costs for the next academic year. Programmes receive an invoice from the CPA office shortly following their site visit. Payment should be submitted to the CPA Accreditation Office upon receipt of the invoice.

Annual fees are established by CPA's Board of Directors annually for a one-year period. Accredited programmes receive an invoice in August/September for the following year (for example, programme is billed for 2019-2020 in September 2019). The annual fee must be paid within 30 days of receiving the invoice.

If you have any questions regarding the fee schedule, please contact the Accreditation Office at 1-888-472-0657, extension 328 or 333.

<u>Application Fee:</u>	Internship Programme	\$ 750 plus GST/HST
	Doctoral Programme	\$ 1000 plus GST/HST
<u>Appeal Fee:</u>		\$ 1500 plus GST/HST
<u>Site Visit Fee:</u>		\$ 2500 plus GST/HST for each site visitor
	Internship Programme	– minimum of 2 site visitors
	Doctoral Programme	– minimum of 3 site visitors
<u>Annual Fee:</u>	Internship Programme	\$ 2600 plus GST/HST
	Doctoral Programme	\$ 3500 plus GST/HST



**JURY D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES DOCTORAUX
ET
D'INTERNAT EN PSYCHOLOGIE PROFESSIONNELLE**

Révisé le 1er septembre 2024

OBJET : Barème de tarifs pour l'année universitaire 2024-2025

Au début de chaque année universitaire, le Conseil d'administration de la SCP détermine les frais des visites effectuées à des fins d'agrément. Ces frais sont basés sur les coûts moyens établis pour l'année précédente, ainsi que sur les coûts prévus pour l'année universitaire suivante. Les responsables des programmes recevront une facture de la SCP peu de temps après la visite. Le paiement devrait être fait, sur réception de la facture, et acheminé au bureau d'agrément de la SCP.

Les frais annuels sont fixés chaque année par le Conseil d'administration de la SCP, pour une période d'un an. Les responsables des programmes agréés reçoivent en août/septembre une facture qui couvre les frais de l'année universitaire à venir (p. ex. le programme reçoit la facture en septembre 2019 pour l'année 2019-2020). Les frais annuels doivent être payés au plus tard 30 jours suivant la réception de la facture.

Pour tout renseignement au sujet du barème, veuillez communiquer avec le bureau d'agrément au 1-888-472-0657, poste 328 ou 333.

<u>Demande d'agrément</u> :	Programme d'internat	750 \$ plus la TPS/TVH
	Programme doctoral	1000 \$ plus la TPS/TVH

<u>Appel de décision</u> :	1500 \$ plus la TPS/TVH
-----------------------------------	-------------------------

<u>Visite</u> :	2500 \$ plus la TPS/TVH pour chaque visiteur
------------------------	--

Programme d'internat – minimum de 2 visiteurs
Programme doctoral – minimum de 3 visiteurs

<u>Frais annuels</u> :	Programme d'internat	2600 \$ plus la TPS/TVH
	Programme doctoral	3500 \$ plus la TPS/TVH